32e ANNÉE N° 2589 PARAIT LE SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1921

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

TARIFS D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à *l'Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.50

Commerciales (la ligne).....0.60

Réclames (la ligne).....0.80

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

La Réforme Electorale

M. Louis Andrieux, député des Basses-Alpes vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à rétablir le suffrage Universel dans l'élection des Députés par le retour au scrutin de liste majoritaire

« Dans de longs considérants, M. Andrieux dit qu'à la fin de la législature précédente, une coalition des adversaires de nos institutions, venus des deux pôles opposés de la représentation nationale ; impatients du pouvoir que le pays régulièrement consulté s'obstinait à leur refuser, accrus par l'appoint de republicains sincères, mais inconscients du péril qu'ils faisaient courir à la démocratie, et soutenus par un gouvernement devenu leur prisonnier, à voté la loi du 12 juillet 1919 qui établit le système obscur et compliqué de la représentation proportionnelle pour l'élection des députés.

« Il se peut que les députés élus au bénéfice de la proportionnelle trouvent que tout est bien puisqu'ils siégent au Parlement, on peut affirmer que la prétendue réforme n'a point acquis le faveur de l'opinion qui se refuse à reconaitre le suffrage universel dans cette audacieuse négation de la loi du nombre, en dehors de laquelle, pour partager les partis n'y a plus que le recours à la violence, suivie de la dictature au profit du vainqueur.

« Est ce à dire qu'il faille rétablir le scrutin d'arrondissement ! Nous n'avons jamais témoigné pour ce mode de scrutin une préférence exclusive. Tenant compte des préjugés accumulés par l'abus des métaphores contre les « mares stagnantes ». Ce qu'il nous propose c'est le retour au scrutin de liste majoritaire, où les membres de la Chambre des Députés sont élus suivant la régle majoritaire, au scrutin de liste, nul ne pouvant être, élu s'il a moins de voix que ses concurrents.

« Les députés sont élus pour six ans.

« Ils se rennouvellent par moitié tous les trois ans. A cet effet, les départements et colonies sont répartis en deux séries. suivant un tableau établi par un règlement d'administration publique, Dès le début de la législature, la série qui devra être renouvelée à l'expiration de la première période triennale sera designée par voix de tirage au sort, opérée en séance publique.

« Chaque département forme une seule circonscription électorale, s'il élit moins de six députés, en cas contraire. il est divisé en circonscription élisant chacune trois députés au moins et cinq au plus Ces circonscriptions seront déterminées par une loi spéciale, suivant un tableau qui sera soumis par le gouvernement au vote du Parlement dans le mois qui suivra la promulgation de la présente loi.

« Lorsqu'il y aura lieu à deux tours de scrutin il sera procédé au second dès le dimanche qui suit la proclamation du résultat du premier. Les déclarations des candidatures prescrites par l'article 2 de la loi du 17 juillet 1889 seront, en ce cas reçues jusqu'au vendredi à midi. »

La présente loi entrera en vigueur au prochain renouvellement de la Chambre si la commission du suffrage universel à qui elle à été soumise la prend en considération, et si les députés à leur tour. veulent bien la voter. Mais hélas !...

Lettre d'Alsace

VII

LA QUESTION SCOLAIRE EN ALSACE

I. L'Ecole Confessionnelle

J'ai formé le dessein d'écrire une série d'articles sur la question scolaire Alsacienne. J'espère que les habituels lecteurs de la « Lettre d'Alsace » voudront bien s'y intéresser et ne me tiendront pas rigueur d'abandonner pour quelques semaines le récit de mes observations strasbourgeoises pour parler d'un sujet sinon plus captivant du moins de tendance plus humainement profonde.

Tout en regardant, d'un œil souvent amusé s'agiter les évènements quotidiens parmi les gens et les choses d'une grande ville, il est bon de jeter aussi un regard intéressé sur les grands problèmes sociaux qui dépassent l'individu, le petit groupe, la ville même, pour aller vers la masse formidable de tout un peuple. C'est pourquoi je vais essayer d'esquisser aujourd'hui la terrible question de l'école confessionnelle en Alsace qui est d'une importance capitale parce qu'elle a provoqué déjà et qu'elle provoquera tôt ou tard encore de grosses discussions. Il est bien entendu que, pour le moment du moins, notre rôle se bornera à celui de simple spectateur et narrateur des évènements.

D'abord voici en quelques mots quel était le régime scolaire allemand : Protestants et catholiques avaient partout des écoles absolument distinctes, même dans les plus humbles villages. L'instituteur qui avait fait d'ailleurs cinq années d'études religieuses était tenu d'enseigner la religion dans sa classe quatre fois par semaine : le matin de huit à neuf heures pour profiter du moment où les enfants sont le plus aisément attentifs. Le curé pouvait arriver à l'improviste et assister, tel un inspecteur, à cette classe. La plupart des maîtres recevaient à leur sortie de l'Ecole Normale un diplôme qui sanctionnait leurs études et leur conférait une sorte de « missio canonica » émanant de l'évêque.

L'instituteur de village tenait l'harmonium de l'église, ce qui lui procurait du reste un petit supplément de traitement.

Passons aux institutrices Elles devaient, obligatoirement être célibataires. Le prétexte en était que, pouvant être mères, le spectacle de leur grossesse est choquant pour la jeunesse. Cette sévère interdiction mettait pratiquement l'enseignement féminin aux mains des congréganistes

Sous un tel régime la « liberté » consistait donc en ceci :

1° « Qu'un instituteur était contraint d'être croyant ou de faire violence à ses convictions pour enseigner des croyances qui n'étaient pas les siennes,

2° Qu'une institutrice se voyait interdire le droit le plus sacré de la femme, celui d'être mère.

3° Qu'un père de famille libre penseur était forcé, sous peine d'amende, de laisser instruire ses enfants selon le dogme protestant ou catholique. »

En 1914. lors de l'occupation de la ville de Thann, MM. Poincaré et Joffre promirent aux populations alsaciennes que la France respecterait ces libertés. Depuis l'armistice, le gouvernement français s'est efforcé de maintenir le régime, qui était celui de toute l'Allemagne impériale. Mais cela ne fut possible qu'avec certaines atténuations. Quinze cents instituteurs allemands furent remplacés par des français qui refusèrent, pour la plupart, d'enseigner la religion. Dans les villages à postes doubles on s'arrangeait pour que le maître alsacien donne l'instruction religieuse dans les deux classes.

L'arrivée d'institutrices mariées et mères de famille fit d'abord scandale. Cependant l'exemple devint vite contagieux et les institutrices alsaciennes, dérogeant à une sacro-sainte tradition, se marient déjà en grand nombre.

Mais cela ne suffit point. Il reste encore bien des difficultès à résoudre et s'il n'est pas vrai que la suppression même relativement douce et lente de l'école confessionnelle ferait de l'Alsace une nouvelle Vendée, il n'en reste pas moins que c'est là une grosse affaire terriblement épineuse et ardue à trancher.

Souhaitons que cela se fasse sans déchirement et que la République Française ne soit pas obligée d'imposer à l'Alsace reconquise un régime scolaire contraire à ses vœux.

Ainsi soit-il !

J.-L. TRUC

RUBRIQUE DES MUTILÉS

Carte d'invalidité pour réduction de tarifs sur les grands résaux de chemin de fer.

Tout pensionné de guerre dont l'invalidité atteint ou dépasse 25 0/0 pourra faire la demande de carte à la mairie.

Il justifiera de sa qualité par la production de l'une des pièces ci-après dont il établira une copie qui devra être certifiée conforme par le maire.

Soit 1°. — Notification de l'arrêté ministériel portant concession de pension (Copie 1e page jusqu'à la mention " Renseignements " et la deuxieme page en entier).

Soit 2°. — Titre de payement en cours : titre d'allocation provisoire d'attente, (copie de la souche à l'exclusion des coupons ou, titre définitif, copie du recto sans les mentions en marge) ou livret de pension (copie de la première page après la couverture.

Soit 3°. — A titre transitoire, le certificat modèle 12 délivré par le centre de réforme (copie intègrale, et en entier).

Il fournira également sa photographie de 0. 03 sur 0.04 annexée à sa demande.

Si l'interessé bénéficie de l'article 10 de la loi 31 mars 1919 (assistance d'une tierce personne) il produira une copie conforme de la pièce établissant le droit au bénéfice de cet article.

Les mutilés titulaires de cartes devront en demander le renouvellement avant le 1e février 1922 et remettre au maire l'ancienne carte en échange de la nouvelle.

* * *

Paiement en rente sur l'Etat des indemnités dues pour dommages de guerre au mobilier de l'habitation.

L'attention des interessés est appelée sur les avantages sérieux que présente la loi du 23 juillet 1921, relative au mode de paiement des indemnités pour dommage de guerre. Aux termes de ce texte, les sinistrés peuvent, pour perte de meubles. linge etc..... dont la valeur ne dépassait pas 3000 fr. pour chacun lors de la déclaration de guerre, demander' en paiement des titres de rente.

Ceux-ci s'élèveront à 85 0/0 de l'indemnité dûe pour perte et frais supplémentaires. déduction faite des avances touchées.

Adresser les demandes accompagnées des titres de créance à la préfecture du département indiqué sur les titres,

Des imprimés se trouvent dans toutes les Préfectures.

Chronique Sportive

Nous avons reçu de M. Deloupi la lettre suivante, en lui laissant l'entière responsabilité de ce qu'il avance.

N. D. L. R.

Dimanche 26 novembre 1921.

Monsieur le Président du *Sisteron Vélo*.

Je suis fort étonné que président du « Sisteron Vélo » en sportman averti que vous êtes et connaissant sans nul doute les réglements de notre sainte mère l'U. V. F. vous n'ayez pas pris de sévères sanctions contre ceux qui ont enfreints ses réglements dans la course du 13 courant,

En connaissance de cause je vais vous expliquer les faits, quoique vous auriez pu vous en rendre compte vous-même, puisque starter et Directeur de la course. Mais comme vous aviez déjà pas mal de travail à faire dégager pour permettre le passage des coureurs et a faire le contrôle vous avez pu les ignorer.

Le coureur Nury à la côte des Bons-Enfants changea de bicyclette prenant celle de Siard, les collets de la sienne venant de rendre l'âme. Nury, pût de ce fait prendre à nouveau contact avec le peloton de tête pendant qu'il aurait perdu du fait de sa crevaison les quelques minutes précieuses qui font bien souvent manquer de peu, les bénéfices et les honneurs que l'on retiré d'une course.

Au deuxième tour le coureur Nury pût reprendre sa bicyclette, cette dernière ayant été réparée et mise au point, du fait de l'abandon de son concurrent et ami Siard (je n'en cherche pas les raisons, je ne fais que constater) et pût passer la ligne d'arrivée sur la même machine qu'il avait au départ et ce tour de passe passe, le coureur Nury croyait l'avoir réussi à l'insu de tout le monde,

Monsieur le Président,

Je ne cherche pas à charger le coureur Nury, que je ne connais d'ailleurs pas plus que les autres, et qui d'ailleurs ne lui enlève rien de ses facultés sportives. Je juge impartialement. Si les faits cités, ci-dessus à la charge de ce dernier étaient arrivés à un tiers coureur novice, un blâme aurait largement suffi car il aurait pu fort bien ne pas connaitre les réglements, mais le coureur Nury n'est pas un novice. il n'en est pas à sa première ; de plus il est licencié de l'U. V. F. il savait donc pertinament et sciemment qu'en enfreignant les réglements, il encourrait les risques d'être disqualifié pour ne pas ; 1° avoir couru sa chance sur sa propre machine ; 2° d'avoir fait une partie du parcours sur la machine d'un tiers qui bien plus était coureur lui-même ; 3me d'avoir touché la somme repré

© VILLE DE SISTERON

sentant le prix du premier arrivant, plus, certaines primes, et en laissant des faits ci-dessus nommés le directeur sportif, dans l'ignorance.

D'après les réglements les sommes indûement perçues par le coureur Nury devraient être mises en compétition dès que possible et à une date par vous désignée et en mettant quelques contrôles secrets dissiminés sur le parcours

En attendant que votre dextre justicière, frappe les coupables, à seule fin que des errements semblables ne surviennent plus, et que ceux qui seraient tentés de suivre l'exemple de ceux que j'ai nommés ci-dessus, en soient à jamais dissidués.

Veuillez agreer M. le Président du « Sisteron-Vélo » l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

DELOUPI.

SAINT-AUBAN

Comme nous l'avions annoncé, la demi-finale du Championnat des Basses-Alpes de Football-Association, s'est disputée dimanche dernier sur le terrain de l'Amical Club-Oraisonnais, entre les équipe premières de l'U.-S. de Valensole et de la S.-S. de Saint-Auban.

Dès le début de la partie Saint-Auban domine très nettement et cette supériorité ne cessera de s'affirmer pendant tout le match.

Le coup d'envoi est sifflé à 14 heures, St.-Auban prend immédiatement le contrôle de la balle et, après quelques minutes de jeu passe son premier point, le deuxième suit de près et malgré les efforts deValensole un troisième but est passé mais l'arbitre siffle l'offside. Au repos le score est de 4 pour Saint-Auban à 0 pour Valensole. A la reprise St.-Auban continue à imposer son jeu et marque rapidement son 5e but. Un pènalty est accordé à Valensole sur faute, mais le goal — Meillan — pare superbement un raz de terre dans le coin de ses bois. Saint-Auban marque son 6e point. Un second pénalty (?) est accordé à Valensole. Le goal St.-Aubanais abandonne volontairement ses buts, Valensole marque sans peine son premier but St.-Auban riposte et marque son 7e point. La fin est sifflée sur le score définitif de 7 pour Saint Auban à 1 pour Valensole.

Nous remercions vivement l'A. Cd'Oraison de son trés bon accueil et espérons avoir le plaisir de les revoir bientôt à St.-Auban.

Par cette nette victoire St.-Auban récolte le fruit de son travail et de sa moralité sportive et se trouve de ce fait qualifiée pour la finale du championnat qui se jouera à Digne le dimanche 4 décembre prochain.

S.-S. de Saint-Auban.

COIN DU POÈTE

FIANÇAILLES

A ma nièce

Depuis que mon cœur s'est donné,
Je goûte une joie infinie,
Et ce tendre amour partagé
Devient ma vie.

Il semble que les anciens jours
Soient abolis. Je vis mon rêve
En plein azur, craignant toujours
Qu'il ne s'achève.

Mais à mon doigt je vois briller
Cet anneau qui déja m'enchaîne
Chacun dit que c'est le premier
De la chaine.

Eh ! que m'importe ! Je veux donc,
Tout accepter d'une main chère
La chaine, quand le maître est bon
Devient légère

LA RIMAILLEUSE.

LE BROUILLARD

Plus que le froid, le brouillard est pour les asthmatiques et catarrheux une cause d'accès douloureux et prolongés. On prévient ces crises en faisant usage de la Poudre Louis Legras, ce remède merveilleux qui a obtenu la plus haute recompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément et guerit progressivement, l'asthme, l'oppression, l'essoufflement, le catarrhe et la toux des bronchites chroniques. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95, (impôt compris) adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris.

Chronique Locale

SISTERON

Conseil Municipal. — Seance du 30 novembre 1921. — Présidence de M. Thélène maire. — 13 conseillers sont présents Le Conseil désigne MM. Gaston Arnaud et Marius Pascal Lieutier, conseillers, pour assister M. le maire aux adjudications pour l'année 1921-22.

MM. Paret adjoint, Chastel Henri, et Colomb Raoul sont désignés pour faire partie de la commission chargée de la révision de la liste électorale.

Une liste de contribuables destinée à exercer pendant l'année 1922 les fonctions de répartiteur, titulaires et suppléants est arrêtée. Cette liste sera soumise au Sous-Préfet.

Est accepté la demande de M. Clément J. pour la location de la vigne du domaine de Chatillon pour le prix de 2250 francs par an.

Avis favorable est donné à diverses demandes d'assistance aux femmes en couches

Est décidé l'ouverture d'une enquête de comodo et incomodo au sujet de l'aliénation d'un terrain communal situé au quartier de Paresous entre la route et le jabron.

Est approuvé un projet de règlement de l'abattoir.

Décide de maintenir pendant l'année 1922 le 50 0/0 de l'indemnité de résidence et de logement accordée aux professeurs de l'école primaire supérieure.

Le maire donne lecture d'une lettre du Prèfet des Basses Alpes qui l'informe que le Ministre des financee approuve la création d'une recette municipale spéciale à Sisteron. Renvoi à une prochaine séance le choix de candidats qui seront soumis à la désignation de M. le préfet.

Le conseil admet en non valeurs diverses côtes irrécouvrables concernant des taxes et produits communaux, présentés par M. le receveur municipal.

Autorise diverses ouvertures de crédit à prendre sur l'excédent de recettes du budget supplémentaire de 1921.

Le Maire donne connaisance au Conseil du rapport verbal de M, l'Ingénieur des ponts et chaussées sur les travaux de sondage exécutés pour la captation des eaux du Grand Châtillon, Pour gagner du temps le Conseil est d'avis de faire procéder immédiatement au tracé de la canalisation d'amenée à partir du point indiqué par M. l Ingénieur jusqu'à l'emplacement du bassin répartiteur. Les travaux de captation seront repris dès ces travaux terminés.

Sur la proposition de M. Bonfort, le Conseil décide de demander la création à Sisteron d'une chaire de professeur d'agriculture et à ces fins prend l'engagement d'allouer au titulaire la subvention de 600 francs réclamée par le Ministre de l'agriculture.

Le Maire donne connaissauce au Conseil de l'approbation par M le Préfet de la délibération relative à l'achat de la propriété Daleyrac sise au Mollard. Indique que les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisiton sont en voie d'exécution.

Le Conseil adopte à l'unanimité un vœu déposé par M. Lieutier Pascal-Marius ainsi conçu :

« Le Conseil municipal de la ville de Sisteron réuni en séance publique le 30 novembre 1921, justement ému par la fermeture totale des usines de Cyanamide et de l'enlèvement du matériel, proteste de toutes ses forces contre pareille injustice faite à la ville, prie MM. les Sénateurs et Députés des Basses-Alpes d'intervenir énergiquement auprès des pouvoirs publics ou du ministre compétent afin que ces usines soient rendues à l'industrie. »

Au début de la séance le Maire a donné connaissance au Conseil d'une lettre de M. Colomb Alfred, s'excusant, vu son état de santé, de ne pouvoir pendant quelques temps assister aux séances du Conseil et des Commissions Le Conseil prend acte des excuses de M. Colomb et forme les meilleurs vœux pour son prompt rétablissement.

Le Conseil s'étant réuni en Comité secret, le Maire lui fait part des diverses admissions d'urgence à la liste d'assistance gratuite.

—o—

Dans les Finances. — M. Poggi, percepteur à Cavillargues (Gard) est nommé à la perception de Sisteron banlieue en remplacement de M. Pellier admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Chiffre d'Affaires. — La perception du chiffre d affaires aura lieu à la mairie, aux heures habituelles : lundi 5 décembre de la lettre A à F ; mardi 6 de la lettre G à O ; mercredi 7 de la lettre P à la fin.

=o=

Touristes des Alpes. — Dans sa réunion de mardi la société musicale a décidé d'assister en corps à l'inauguration du monument aux morts qui aura lieu le 18 courant.

La Commission fait appel aux meilleurs sentiments de tous les musiciens membres actifs ou non, pour qu'ils contribuent à rendre, par leur présence à la société, l'hommage le plus solonnel que nous devons à nos compatriotes disparus, auquel nul bon sisteronnais n'a le droit de se soustraire.

Mardi, répétition générale.

Transfert de Corps. — Dimanche dernier une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure le corps de notre compatriote Louis Aubert, concierge au tribunal de notre ville, décédé aux Armées et inhumé à Sarrebourg. Dans le cortége prenaient place M. Thélène, maire, MM. les membres du tribunal, les dames de la Croix Rouge, une délégation des élèves et des écoles, l'amicale des mutilés et blessés, les fanions des vétérans de 70 et des Touristes des Alpes. Au cimetière, M le Maire de Sisteron au nom de la population a prononcé quelques paroles d'adieu avec une émotion profonde, Puissent toutes ces marques de sympathie adoucir la douleur qui étreint la jeune veuve ainsi que sa famille.

Avis. — Les jeunes gens nés en 1902 résidant à Sisteron, sont invités à se présenter à la mairie le plus tôt possible en vue de leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe 1922.

Eldorado-Théâtre. — Decidément la saison théâtrale s'ouvre sous les plus belles auspices et les meilleures augures. A l'Eldorado, dimanche dernier, la troupe Monsot devant un nombreux auditoire donnait une belle représeentation de CARMEN ; nous voudrions dire à chaque artiste la part de succès qui lui revient, mais craignant d'être impartial, nous dirons tout de suite que tous furent à la hauteur de leur rôle et que l'œuvre de Bizet fut rendue impeccablement. Des applaudissements en furent la juste récompense.

Demain dimanche la même troupe donnera deux représentations de gala : en matinée à 15 heures, MIREILLE, poéme de Frédéric Mistral en 3 actes, musique de Gounod. Le soir à 8. 30, FAUST, opéra en 5 actes de Gounod. Ce sera donc une journée de régal pour les amateurs du beau.

Prix ordinaire des places.

Piano d'occasion à vendre. S'adresser au bureau du journal.

Casino-Théâtre. — C'est demain que les « Tournées Françaises nous reviennent avec L'AVARE, comédie en 5 actes de Molière. Le spectacle commencera par les PRECIEUSES RIDICULES, pièce en 1 acte de Molière.

M Deltour interprêtera le rôle d'Harpagon.

— Ce soir grande séance cinématographique. Au programme : Dans la vallée l'Yosomite, plein air ; Mysterieuse Bienfaitrice, com. dram. en 5 parties ; L'intrépide Canadienne, 3e épisode, et Ketty chez le Barmann comique. Prix des places : premières 1 fr. 50 galeries, 1 fr.

Demain dimanche matinée à 2 heures.

Etoile Alpine. — Samedi 3 décembre la société offre à ses membres honoraires, à ses amis et au si sympathique public sisteronnais, une séance artistique de Cinéma en l'honneur de l'inauguration de ses cours de solfège. Au programme, entre bien d'autres, le beau Film de *Sainte-Cécile*, patronne des musiciens. Prix des places au profit de la société : 1 fr. ; chaises 1 fr. 50 ; première tribune 2 fr, Les sociétaires munis de leurs cartes paient demi-place.

— **Match Amical.** — Demain dimanche à 1 h. rencontre sur le terrain de l'*Etoile* d'une équipe mixte de l'Abeille du Mont d'Or (Manosque) et d'une équipe de l'Etoile Alp.

— Séances intéressantes de Cinéma à 8 h. 30 les samedis 3, 10 et 17 décembre et jeudi 29 décembre. Cartes à l'avance au B. P.

=o=

Pour les aveugles. — Les aveugles sont nombreux. Il est un moyen de leur venir en aide en leur facilitant la lecture. Vous pouvez transcrire en Braille des livres utiles à leurs études.

L'écritnre Braille s'apprend très facilement Adressez vous au " Livre de l'Aveugle " place Péreire 5, Paris (XVIIe)

Toute personne qui verse au moins 5 fr. par an devient membre titulaire de l'œuvre.

Les dons quelques minimes qu'ils soient sont reçus avec reconnaissance.

Les membres actifs qui donnent leur travail peuvent ne pas verser de cotisation.

Prière d'adresser les cotisations et la correspondance de toute sorte 4 la Secrétaire Générale de l'œuvre au siege social, 5, place Périeire. Paris. (XVIIe).

ÉTAT-CIVIL

du 29 nov. au 2 Decembre 1921

NAISSANCES

Simone Jeanne Marie Claire Bertin, les cordeliers ; Jeanne Gabrielle Rignon, rue Droite.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Abel Baptistin Brochier cult. et Régina Irma Imbert s.p. domiciliée à Vaumeilh

Ernest Bontoux Prop. et Denise Bremond s. p. domiciliés à Sisteron.

DÉCÈS

Marcel Robert Bernard 1 mois. Saint-Lazare.

Etudes de Me **Roubaud**, notaire et de Me **Buès**, notaire à Sisteron

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Roubaud et Me Buès, notaires à Sisteron, le vingt-huit novembre mil-neuf-cent vingt-un, le fonds de commerce connu sous le nom de **Mercerie Gueyrard**, exploité à Sisteron, rue Droite, No 67, a été VENDU par Madame Andrée **Morère-Marquet**, négociante à Sisteron.

« Ayant agi tant en son nom et pour « son compte personnel, qu'au nom, « pour le compte et comme tutrice « légale, régulièrement autorisée et « dûment habilitée à cet effet de « Messieurs Maurice-Jean et Jacques « Louis **Talon** ses deux enfants « mineurs.

A Monsieur Emile **Gueyrard** et à Madame Angéle **Nègre**, son épouse, merciers, demeurant ensemble à Sisteron, rue Droite, 67.

Oppositions dans les **dix jours** de la deuxième insertion à peine de forclusion en l'étude de Me **Buès**, notaire chargé des formalités.

Etude de Me Guillaume Buès, notaire à Sisteron
Successeur de Me BOREL

Adjudication
VOLONTAIRE

des immeubles ci-après désignés appartenant à Mme Henrtette **Perrymond** Vve Pierre Maurel et à Mme Victorine **Maurel** épouse de M. Joseph Félicien **Laugier**, demeurant à Château-Arnoux.

Immeubles sur la Commune de Château Arnoux

PREMIER LOT

Pré et vague quartier de *Bateau-de-Fradeau*, confrontant Cie P.L.M. Bérato, Cuchet, Nos 313 p, 313 p. **314**, **315**, 316 p. 316 p. section B. d'une contenance de 24 ares 4 centiares.

Mise à prix : Douze-cents francs. ci..... 1200 francs.

DEUXIEME LOT

Labour, même quartier, confrontant Cie P. L M. Provens, Heyriès, et Plauche, Nos 335 p. 336 337 section B. d'une contenance de 12 ares.

Mise à prix : Deux-cents francs. ci..... 200 francs.

© VILLE DE SISTERON

TROISIEME LOT

Labour, complanté d'amandiers, quartier de *Coffières* lieu dit le *Plan*, confrontant : chemin Bécarud, Châteauneuf Léopold, Heyriès Louis, No 523 section B, d'une contenance de 17 ares 14 centiares.

Mise à prix : Deux-cent-cinquante francs.

..... **250** francs.

QUATRIEME LOT

Labour, quartier du *Plan*, confrontant : Brunet, Viton Michel, Mayenc, Cie d'Alais et de la Caisse, Perrymond et Vallon. Nos 567 et 568 section B d'une contenance de 36 ares 42 centiares.

Mise à prix : Cinq cents francs.

..... **500** francs.

CINQUIÈME LOT

Labour, quartier de *Blachon* ; confrontant : Michel, Clément Flora, Marie Tiran, Trézène, Blanc Edmond, No 650 section B d'une contenance de 12 ares 78 centiares.

Mise à prix : Trois-cents-cinquante francs.

..... **350** francs.

SIXIEME LOT

Labour et oliveraie, quartier de *Pierres*, confrontant : route, Clément, Grainier, Drivoy et autres, No 204 section D. d'une contenance de 61 ares 56 centiares.

Mise à prix : Huit-cents francs.

.....**800** fraccs.

SEPTIÈME LOT

Labour, même quartier, confrontant ravin et Siaud, No 230, section D. d'une contenance approximative de 57 ares 60 centiares.

Mise à prix : Sept-cents francs.

..... **700** francs.

HUITIEME LOT

Oliveraie, même quartier confrontant : Ferrand, Cuchet de deux côtés et ravin, Nos 264 p. **265** p. 266 p. section D. d'une contenance approximative de **44** ares.

Mise à prix : Mille francs.

..... **1.000** francs.

NEUVIÈME LOT

Labour, complanté d'amandiers, quartier de *Saint-Jean*, confrontant : Brunet, Courbon et autres, No **415** section D. d'une contenance de 14 ares, 59 centiares.

Mise à prix : Deux-cent-cinquante francs.

..... **250** francs.

DIXIÈME LOT

Bois, quartier des *Crottes* confrontant : Brunet, Viton, Michel, Mayenc, Nos 633, **634**, 635, **537**, 638 p. 638 p. 640 section D, d'une contenance de 3 hectares 37 ares 54 centiares.

Mise à prix: Six-cents francs.

..... **600** francs.

Immeuble sur la commune de l'Escale

ONZIEME LOT

Labour arrosable quartier de *Serre*, confrontant : Bernard, Bibal, Chemin et Gassend d'une contenance approximative de 18 ares 91 centiares.

Mise à prix : Quatre-cent-cinquante francs.

..... **450** franés,

Adjudication fixée au dimanche 11 décembre 1921 à 14 heures à la mairie de Château-Arnoux.

Faculté de traiter de gré à gré avant les Enchères

Pour tous renseignements, s'adresser à Me **G. Buès**, notaire.

Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée

Train Côte d'Azur de Nuit

La Compagnie P.-L.-M. informe le public qu'en raison de l'importance du mouvement des voyageurs vers le Littoral le train " Côte d'Azur Rapide de Nuit " composé de voitures de Lits-Salon, couchettes, Wagons-Lits, 1re classe et Wagon-Restaurant, sera mis en marche les lundis, mercredis, et samedis de chaque semaine.

Ce train a eu lieu pour la première fois : le lundi 14 novembre au départ de Paris : départ 17 h 35, arrivée à Nice 10 h. 43. Menton 11 h. 54.

le mercredi 16 novembre au départ de Menton départ de Menton 13 h., de Nice 14 h. 15. arrivée à Paris 9 h. 10.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de

M. GLASER *le reputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sébastopol,* qui visite la région depuis de longues années,

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici d'ailleurs une preuve :

29 octobre 1921.

Monsieur Glaser,

Je suis heureux de vous informer que grace à votre merveilleux appareil qui se porte jour et nuit sans aucune gène, ma hernie a été radicalement guérie. Avant de vous connaître, j'avais été torturé par de mauvais bandages, aussi je vous dois la force et la santé.

Avec ma reconnaissance, je vous autorise à publier ma lettre.

Monsieur LECLERC Tailleur 26 rue de Provence, à Gap (Haute-Alpes).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils. Allez donc tous de 8 heures à 4 heures.

à **SISTERON**, 12 décembre de 8 h. à 3 h. Hôtel des Acacias.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIERE

Grossesse. Obésité

Matrice, Déplacement des Organes

Brochure FRANCO sur demande

Un cas intéressant !

Le cas de Mme Gonnet, 12, Rue Louis-Blanc, à Moulins, intéressera et rendra service à bien des personnes. Mme Gonnet nous disait en Janvier 1910 : « J'avais commencé à « souffrir de douleurs de reins qui avaient « augmenté me forçant à m'aliter. Le mal « se faisait aussi sentir dans les articulations. « Je ne savais que faire, ayant essayé en « vain bien des remèdes. J'ai pris des Pilules « Foster et m'en suis très bien trouvée. Un « traitement régulier m'a rétablie et mon « entourage qui m'avait vue si malade a été « surpris d'un pareil changement. »

Onze ans après !

Le 30 Mars 1921, Mme Gonnet nous a confirmé sa déclaration nous disant : « C'est « avec plaisir que je vous répète quel bien « m'ont fait les Pilules Foster, il y a « onze ans que je les ai employées et depuis « je n'ai pas souffert. »

C'est par des preuves authentiques, faciles à contrôler que les Pilules Foster ont acquis leur réputation dans les cas de maux de reins, douleurs, sciatique, rhumatisme, goutte, gravelle, coliques néphrétiques, hydropisie et troubles urinaires. Les Pilules Foster ne contiennent aucune substance dangereuse. Elle peuvent être prises par les personnes les plus délicates, les femmes, les enfants, les vieillards.

Toutes pharmacies, la boîte : 4 fr. 40 ou franco 6 boîtes : 25 fr. 40. H. Binac, pharmacien, 25, Rue Saint-Ferdinand, Paris (17e).

AUX GALERIES SISTERONNAISES

NOUVEAUX MAGASINS : RUE DE PROVENCE

Raoul COLOMB, Propriétaire

Ceux qui ont recu les Catalogues des grands magasins de Paris ont pu constater qu'a part quelques premiers prix qui sont faits pour tirer l'œil et qu'on appelle articles d'amorçage la marchandise de belle qualité est vendue a de trés hauts prix.

M. Colomb des Galeries Sisteronnaises ne veut empêcher personne d'acheter ou bon lui semble mais il prie simplement sa clientéle de venir se renseigner avant de rien commander au dehors et voir par la même occasion l'assortiment des marchandise qu'il met en vente de qualité irréprochable et aux prix les plus avantageux. (A qualité égale nos articles sont vendus 10 à 15 o|o meilleur marché que les grands magasins).

Choix incomparable de Manteaux pour Dames

Lainages et Soieries pour Robes et Manteaux

***COMPLETS** confectionnés et **PARDESSUS** Mode*

-:- COMPLETS SUR MESURE -:-

FOURRURES — COUVERTURES — EDREDONS

Le tout à des prix défiant toute concurrence

Edouard RAVOUX

NOUVEAUTÉS

-:- GRAND'PLACE - SISTERON -:-

MAISON DE CONFIANCE

Fondée en 1830

Vendant le meilleur Marché

à qualité égale

A la Belle Jardinière

RUE DROITE - SISTERON - (Basses-Alpes)

Madame **MORERE**, informe sa nombreuse et fidéle clientèle qu'elle a reçu pour la saison d'hiver un grand choix de **Confections et Fourrures pour dames, fillettes** et **bébés, Manteaux, imperméables, paletots, robes** et **casaquins de laine**, en tous genres et dans tous les prix et un joli assortiment de chemises, cols, cravates et bretelles pour hommes.

Elle l'informe également qu'elle est dépositaire des **sous-vêtements hygiéniques du** Docteur **Jeager**, des **Gants Perrin** et du **Parapluie Revel.**

CABINET DENTAIRE

E. CASAGRANDE

10, Place de l'Horloge, 10

— reçoit tous les jours —

FAIBLES, SURMENÉS

et **tous ceux qui souffrent** d'Anémie, Vertiges, **Palpitations, Troubles nerveux, Artério-Sclérose, Tuberculose, Diabète, Paludisme, Cachexies** ou de toutes maladies de déchéance organique, en un mot tous les affaiblis soit par maladie ou par surmenage retrouveront **FORCE, VIGUEUR, SANTÉ**, grâce au

PHOSPHANOL

qui, par sa richesse en Arsino-Nucléinophosphates, Hémoglobine et Extraits végétaux reconstitue les **cellules nerveuses**, augmente les **globules rouges** du sang, tonifie la **moëlle épinière**, et les **organes essentiels.** C'est le

ROI DES RECONSTITUANTS

qui **redonne de la vie** à tout organe malade et procure **un sang riche, base de la santé.** Chez les neurasthéniques, anémiés, tuberculeux, impuissants, le **PHOSPHANOL** ramène l'appétit, les poumons sont revivifiés, la vigueur et la résistance augmentent, palpitations, migraines, troubles nerveux disparaissent. Le **PHOSPHANOL** existe en élixir et en cachets. **Prix :** Le flacon ou la boîte de 50 cachets : **8 francs.** Franco : **9 fr. 30** — **La cure** complète de 4 flacons ou 4 boîtes : franco **32 francs.**

PHOSPHANOL, 6, Boulevard Richard-Lenoir - **PARIS** - et toutes Pharmacies.

CABINET DENTAIRE

45, Bd Gassendi, DIGNE

F. VALOPIN

DENTISTE

des Lycées, des Chemins de Fer du Sud

Inspecteur Dentiste de l'école Normale

Consulte tous les **samedis** et **jours** de **foire** à **Sisteron, maison Ferrand** et le

Dr VEILL

Maladie de la gorge, du nez, des oreilles et des dents

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Fonds de Commerce à vendre

S'adsesser au bureau du journal.

A VENDRE

Sur Lotissement

TERRAIN en bordure de l'avenue de la gare (3e pont. Pour renseignements s'adresser à Me **BUES notaire.**

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Médaille de Vermeil

— Gros et Détail —

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur

9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Exposition de Nice 1883-84 — Médaille d'Or

Spécialité de Chapeaux Mélusines et Peluches

Transformation et Teinture pour Dames seulement

Succursales :

SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,

SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

Malades Réfractaires

aux Médications classiques habituelles, la MINÉROLASE DUPEYROUX pourvoira votre sang des éléments minéraux indispensables à la santé et vous guerira probablement à l'exemple des personnes suivantes : Mme *E. Handiquet*, à Wierre-au-Bois, par Samer (Pas-de-Calais) (Epuisement et faiblesse extrêmes provenant d'une épaule aiguë suivie d'appendicite, de pertes blanches, d'une menstruation irrégulière et trop abondante ; douleurs lancinantes entre les épaules, essoufflement au moindre effort, gardant le lit des journées entières ; améliorée au bout d'un mois, quasi-guérie en 3 mois); Mme *Eugénie Descormier*, au Boulay, commune d'Asigné (Ile-et-Vilaine) (Convalescence de grippe et d'appendicite compliquée de brûlures et de douleurs horribles dans l'estomac et le côté gauche de l'abdomen ; dépérissement extrême ; améliorée au bout d'un mois, guérie en 16 mois) ; Mme *Dubruc*, route de Tourville, à St Aubin - Jouxte - Bouileng (Seine-Inférieure) (Petit garçon délicat depuis sa naissance, toujours pâle et fatigué, rétabli en 3 mois) ; M. *Léonide Pierret*, à Jarnac (Charente) (Affaiblissement et inappétence causés par un travail de 12 à 14 h par jour dans pièce close et chauffée vers 45° ; amélioré dès les premiers jours, rétabli en 1 mois, a pu continuer son travail); M. *Fernand Bécart*, 99, rue rue Désandrouins, à Denain (Nord) (Affection nerveuse ayant dégénéré en neurasthénie aiguë avec malaises, crises nerveuses, spermatorrhée, dyspepsie, inappétence ou boulimie, syncopes ; amélioré vers le 8e jour, guéri en 5 mois) ; Mme *Henriette-Madeleine Horvatte*, née *Artot*, cité 4 n° 76 à Bruay (Pas-de-Calais) (Convalescence de bronchite chronique avec vomissements de sang, crampes d'estomac ; s'est trouvée mieux le 4e jour, guérie en 4 mois), Mme *Jeanne Julié*, à Boucayrac par Lacabarède (Tarn) (depuis 9 ans, horribles douleurs de tête et d'estomac, depuis 5 ans crises plus fortes rendant la vie intenable, améliorée au bout d'un mois, guérie en 5 mois) ; M. *Théron*, 45, boulevard Solférino, à Rennes (Ille-et-Vilaine) (son fils Henri, âgé de 7 ans, extrêmement amaigri et affaibli à la suite d'une bronchite, amélioré au bout de 10 jours, rétabli en 2 mois) ; Mlle *Geneviève Gaudissart*, route de Beauvais à Auteuil (Oise) (depuis 8 ans, douleurs dans les épaules et la tête, étourdissements, très grande faiblesse, anémie, idées noires, manque de sommeil, rétablie en 2 mois) ; M. *Alexandre Bony*, les Taunes Alesia (Côte-d'Or) (Convalescence d'une broncho-pneumonie consécutive à une grippe espagnole sévère, très affaibli, amélioré vers le 7e jour, guéri en 3 semaines) ; M. Georges *Colin*, à Cheptainville (Seine-et-Oise) (Douleurs dans les membres, la tête, le thorax, l'estomac, ne mangeait presque plus perdait ses forces depuis plusieurs mois, soulagé en 1 mois, guéri en 3 mois) ; Mme *Maria Couradette*, 6, rue Caubous à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) (Douleurs nerveuses dans tout le corps, siégeant surtout au côté droit du bas-ventre, dépression physique et intellectuelle, idées noires, oppressions soudaines, eczéma, depuis 3 ans et demi, rétablie en 1 mois); Mme *Dépré-Herbaut*, 16, rue Gavet à Calais (Pas-de-Calais, (ses enfants et elle-même avaient, depuis 1 an, le corps couvert de petits boutons devenus purulentes accompagnés de démengeaisons empêchant tout sommeil et ayant amené dépérissement et anémie. Le « fléau » rétrocéda en une semaine et fut guéri en un mois).

Chaque cuillerée de **Minérolase reconstitue** l'organisme et crée du sang de bonne qualité apte à la vie. La **Minérolase répare** les cellules du Cerveau, de la Moelle épinière, du Sang, de la Peau, des Muscles, des Artères, des Veines, du Cœur, des Os, des Glandes gastriques et intestinales, du Pancréas du Foie. Elle est indiquée dans les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin, du Cœur et des Vaisseaux, de la Peau et du Cuir chevelu, l'Affaiblissement physique et intellectuel, les Anémies, les Convalescences, la Neurasthénie, le Rachitisme, les Déviations vertébrales, le Diabète, la Phosphaturie, les Rhumatismes, les Névralgies, les Fistules suppurantes. **Jeunes filles à formation** difficile, **Femmes à retour d'âge** pénible, **régénérez** votre **sang altéré** et impropre à la santé par la **MINÉROLASE Femmes enceintes, Nourrices** prenez-en pour subvenir aux besoins de votre enfant en phosphate de chaux ou autres minéraux ; donnez-en à votre Bébé pour aider à sa dentition et à sa croissance. La **Minérolase Dupeyroux** est le **moins cher** des fortifiants, car la bouteille, suffisante pour une cure de un ou deux mois suivant l'âge, est envoyée, franco-poste, domicile contre 11 fr. en mandat-carte, par le Dr **Dupeyroux**, 5, Square de Messine, Paris. Il adresse gratis et franco, sur demande, son *IMPORTANTE ÉTUDE* sur la *Minérolase* et un questionnaire pour *CONSULTATIONS GRATUITES* par correspondance. Consultations tous les jours non fériés, de 9 h à 11 h. et de 14 h. à 17 heures 5, Square de Messine Paris.

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVREPIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils
de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

PRIMEURS ET ÉPICERIE

Babaz Joseph

29, RUE DROITE, - SISTERON

Informe sa clientèle qu'il tient les marchandises ci dessous :

Huile d'olive pure, Huile de table,
Huile comestible,
Graisses alimentaire et végétale,
Petit salé,
Saucisson à la médaille, extra,
Patés de foie gras,
Diverses pâtes alimentaires,
Olives noires,
Conserves assorties : thon, sardines, saumons,

Légumes secs : haricots, pois ronds pois décortiqués, lentilles,
Riz fleur, Riz Caroline,
Fromages : gruyère, l'Alpin, Hollande du pays, divers fromages
Confiture de tous fruits,
Desserts : noix, dattes, figues oranges, mandarines, bananes
Biscuterie assortie,
Bonbonnerie assortie.

Cycles - Automobiles - Camions - Tracteurs - Moteurs Industriels

HUILES - ASSORTIMENT COMPLET D'ACCESSOIRES - NOUVEAUTES

GARAGE CENTRAL

BUÈS Frères, Place de l'Eglise - Téléphone 18.

SISTERON

SOUDURE AUTOGÈNE **Atelier de Mécanique** **Réparations en tous genres**

AGENCE Regionale des { Bicyclettes SVELTE et PEUGEOT / Motocyclettes BLERIOT et PEUGEOT / Voiturettes E H P

En magasin : *Stocks permanents de PNEUS et Chambres* { TORRILHON vélo / DUNLOP moto / GOODRICH auto

BANDAGES PLEINS POUR POIDS LOURDS

TOUTES AUTRES MARQUES SUR DEMANDE

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON